

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2023

### COMMUNE DE DIENVILLE

La réunion a débuté le 18 juillet 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur LARGE Claude.

**Membres présents :** Mr LARGE Claude, Mme CARTIER Isabelle, Mr PAILLEY Régis, Mme PETIT Catherine, Mr MAILLARD Francis, Mr ASSIER Roger, Mme BOURCIER Céline, Mme DOYEN Florence, Mr DUPONT Bruno, Mr VINZENT Franck.

**Membres absents représentés :** Mme COQUIN Mélisandre : Pouvoir donné à Mme PETIT Catherine  
Mme TABOURET Nathalie : Pouvoir donné à Mme CARTIER Isabelle  
Mr VERHAEGEN Yannick : Pouvoir donné à M ASSIER Roger

**Membre absent excusé :** Mr RAVIER Sébastien.

**Secrétaire de séance :** Monsieur MAILLARD Francis a été désigné secrétaire de séance.  
Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

#### **- Approbation du compte-rendu du dernier CM du 14/06/2023**

Rectification à apporter sur la délibération D2023\_44 – Candélabres : pourcentage d'intensité avec l'éclairage LED : 50 % de 5h à 6h puis 100 % à partir de 6h.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et il est procédé à sa signature.

#### **D2023\_48 - Devenir du bâtiment de la Commune (ancienne Poste) 1 rue Grégoire Royer**

Monsieur le Maire explique que le bâtiment situé 1 rue Grégoire Royer à Dienville, qui servait d'une part pour l'Agence Postale Communale et d'autre part de logement locatif, est désormais vacant depuis que l'APC a été transférée dans les locaux de la Mairie et que le bail de location du logement a été résilié par les locataires.

Une estimation du bâtiment a été effectuée. De gros travaux d'isolation et d'électricité sont à prévoir ainsi qu'un nettoyage extérieur afin de mettre en valeur le bâtiment.

Mr le Maire propose de donner mandat à Mr Pierre POIRIER (Agent Immobilier) pour gérer la vente de cette bâtisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** de mettre en vente le bâtiment situé 1 rue Grégoire Royer à Dienville.
- **DONNE** mandat à Mr Pierre POIRIER en tant qu'Agent Immobilier pour gérer la vente de cette bâtisse.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre ce dossier et de signer tout document se rapportant à cette délibération.

#### **D2023\_49 - Affouages - Règlementation**

Mr Pailley souhaite revoir le règlement des affouages (voir document en annexe).

Il est important de préciser que les affouages sont attribués aux habitants de DIENVILLE, c'est-à-dire dont le foyer fiscal est situé à DIENVILLE et qui y résident plus de 6 mois/an. Les résidences secondaires et les magasins sont exclus.

Mr Pailley souligne que ce règlement devra désormais être signé par tous les affouagistes, avec « bon pour accord », lors de la distribution des affouages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le règlement des affouages comme édicté dans le document annexé.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette délibération.

**- I. A. T.**

Cette délibération est reportée au prochain conseil.

**- D2023\_50 - Pose cloison bureau service comptable**

Mr Pailley revient sur la décision qui a été prise de fermer le bureau du service comptabilité-RH, afin que la secrétaire puisse être davantage à l'abri des nuisances provoquées par l'accueil du public de la Mairie et des usagers de l'Agence Postale Communale.

Mr Pailley soumet deux devis de la société Allo'Alain, relatifs à l'installation d'une cloison :

- avec porte, d'un montant de 965.30 € TTC.
- sans porte, d'un montant de 940.40 € TTC.

Sachant qu'il n'est pas facile d'installer une porte car celle-ci se trouverait en biais, Mr Pailley propose de choisir le devis sans porte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORTE** le devis de la société Allo'Alain pour l'installation d'une cloison sans porte pour un montant de 940.40 € TTC.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2023.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette délibération.

**- Questions diverses**

Local pompiers : Mr le Maire soumet la demande d'un administré pour louer l'ancien local des pompiers dans le cadre de son activité de nettoyage de véhicules. Mr le Maire propose de réunir la Commission ? et de convoquer cette personne afin qu'elle présente son activité et ses besoins. En effet, plusieurs questions se posent comme le traitement des eaux usées, le stationnement des véhicules, etc...

Cygnes : Mr le Maire rend compte de la réunion organisée à l'initiative de Madame la Préfète au sujet des cygnes sur le lac et le problème que rencontre les agriculteurs tous les printemps dans les champs de céréales en herbe. L'installation de filets les a un peu écarté mais ils reviennent petit à petit sur la plage et le problème reste très sérieux. Mr le Maire a proposé des solutions plus fermes et plus radicales mais à ce jour, aucune décision n'a été prise dans ce sens. Une réunion est à nouveau programmée le 26 septembre 2023 à la Sous-Préfecture pour faire le bilan de la saison.

Installation d'un médecin généraliste : Mr le Maire explique qu'il a rencontré avec les adjoints une jeune médecin qui projette de venir s'installer à Dienville à la Maison de santé à partir du mois d'avril 2024. Au cours de cet entretien, il a été évoqué les conditions de son installation.

DETR/DSIL : les dossiers de demande de subventions relatives au projet de réhabilitation du Foyer Familial doivent être déposés avant le 15 Novembre 2023. Mr le Maire précise qu'il doit encore rencontrer avec les adjoints une personne qui fait de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage afin d'avancer sur ce projet. Il souligne qu'il est envisageable d'atteindre environ 80 % de subventions.

Concert le 19/07 : dans le cadre du « Festival des Lacs », avec l'association ADATOEa, un concert est prévu à l'Eglise ce mercredi 19 juillet 2023 à partir de 19h30. Le pot de l'amitié sera ensuite offert. Le concert qui était initialement prévu au château le 22 juillet à Brienne-le-Château se fera dans la chapelle du musée Napoléon.

Travaux sur la RD 443 : Mr le Maire rappelle que des travaux d'enrobés vont s'effectuer du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023 à partir du Pont et sur toute la Rue Grégoire Royer.

Barrières : suite à la disparition de barrières appartenant à la Commune, sur la zone du lac, le Conseil Départemental s'engage à financer trente barrières.

#### - Tour de table

📌 **Isabelle CARTIER :**

Bilan marché artisanal du 16/07/2023 : bilan très positif ; environ 50 exposants étaient là cette année dont beaucoup de nouveaux ; l'animation musicale a bien plu ; grande satisfaction. Seul point négatif : le stationnement des véhicules sur le trottoir le long de la Halle et autour de l'Eglise aussi bien des exposants que des visiteurs ; à revoir en installant peut-être une signalétique adaptée.

📌 **Francis MAILLARD :**

En attente d'un devis pour changer la structure métallique du fleurissement à l'entrée du village sur la route de Radonvilliers.

Tracteur tondeuse ISEKI : Mr Maillard propose d'essayer de vendre l'ancien tracteur tondeuse dans l'état car les réparations annoncées étaient trop importantes.

📌 **Roger ASSIER :**

Balayeuse : Mr Assier signale que la balayeuse n'est pas passée partout la dernière fois, notamment rue des vignes, rue des acacias... Beaucoup de gens s'en plaignent. Mr le Maire dit qu'il va se rapprocher de la CCRB (Communauté de communes de Bar/Aube) qui gère les passages de la balayeuse.

📌 **Céline BOURCIER :**

Décharge sauvage : Mme Bourcier revient sur le sujet de la décharge sauvage constatée sur un terrain vers le moulin. Mr le Maire explique que les services de l'environnement (OFB et DREAL) sont venus constater et qu'un rapport est en cours.

---

**Pas de réunion de Conseil Municipal en août. Prochaine réunion en septembre.**

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h50.



Le Maire, Claude LARGE

**Le Maire,  
Claude LARGE**